



Tous les montants dans le document sont en Franc suisse

Service Courtiers Genève
1211 Genève 28

N° de police T309341574

Assurance véhicules à moteur

Preneur d'assurance	PROMERKA SA Chemin de Cousson 23, 1032 Romanel-sur-Lausanne Numéro de client H1335754
Branche	Commerce de détail de meubles
Véhicule assuré	MERCEDES-BENZ 316 CDI, VD 575714
Valable à partir du	23.06.2022
Expiration de l'assurance	01.01.2027, résiliable chaque année pour l'échéance principale du 01.01.2027
Motif d'établissement	Nouvelle affaire

APERÇU DES PRIMES

Risques assurés	Prime
Responsabilité civile	1081.50
Casco partielle	702.00
Collision (Casco complète)	949.40
Assistance	45.70
Accidents	62.30
Prime annuelle	2840.90
Prime annuelle avec redevances légales et suppléments	2992.20
Rabais pris en compte	Rabais de combinaison

Assureur et preneur de risque
Allianz Suisse
Société d'Assurances SA
N° de TVA/CHE 116 295 497

En cas de sinistre
Suisse 0800 22 33 44
Étranger +41 43 311 99 11
En ligne allianz.ch/sinistre

29.06.2022
Page 1 sur 4



Véhicule assuré

MERCEDES-BENZ 316 CDI
 Voiture de livraison
 No de matricule: 684.995.297
 Utilisation: Transport pour propre compte
 Prix catalogue: 52 105
 Équipements et accessoires: 33 025

Kilométrage annuel: 15 000
 1re mise en circulation: 25.04.2022
 Place de garage à disposition: Non
 Leasing

Détenteur

PROMERKA SA
 Chemin de Cousson 23
 1032 Romanel-sur-Lausanne

Conducteur principal

Divers

VOTRE ASSURANCE EN DÉTAIL

Risques assurés	Votre couverture	Votre franchise
RC, Système de degrés de prime T, 01 / 30 %		
Couverture de base	100 000 000	Conducteurs au dessous de 26 ans: 1000 Conducteurs dès 26 ans: 0
Protection du bonus	✓	
Renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave	✓	
Incendie et explosion	20 000 000	
Casco partielle		
Couverture de base	✓	0
Couverture étendue bris de glaces	✓	0
Valeur vénale majorée	✓	
Dommages au véhicule parqué y compris rayures	✓	0
Choses transportées	2000	Selon l'événement déterminant
Véhicule de location / remplacement	2000	Selon l'événement déterminant
Libre choix du garage	✓	
Renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave	✓	
Casco collision, Système de degrés de prime T, 01 / 30 %		
Couverture de base	✓	Conducteurs au dessous de 26 ans: 500 Conducteurs dès 26 ans: 500
Protection du bonus	✓	
Valeur vénale majorée	✓	
Choses transportées	2000	Selon l'événement déterminant
Véhicule de location / remplacement	2000	Selon l'événement déterminant
Libre choix du garage	✓	
Renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave	✓	
Assistance		
Couverture de base	✓	
Validité territoriale Europe	✓	

➤ Suite à la page suivante

Risques assurés	Votre couverture	Votre franchise
Accidents - Conducteur et passagers (prestations par personne)		
Capital en cas de décès	10 000	
Capital en cas d'invalidité	150 000	
Frais de guérison	✓	
Renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave	✓	

VOS SERVICES EN CAS DE SINISTRE

Service	Étendue
Assistance	L'assistance 24h/24 est incluse dans notre assurance véhicules à moteur. Elle comprend notamment le dépannage sur place, le remorquage, le rapatriement au domicile ou la poursuite du voyage et le prêt d'un véhicule de remplacement. La validité territoriale s'applique selon les conditions générales.
Allianz RéparationSansTracas	Si vous faites réparer votre véhicule auprès de notre partenaire commercial, vous bénéficiez d'un service gratuit de prise en charge et de retour avec véhicule de remplacement jusqu'à CHF 500 et d'une garantie à vie sur la réparation. Vous profitez en outre d'un rabais de CHF 100 sur votre franchise (si une franchise d'au moins CHF 100 a été convenue dans le contrat). Déclarez votre sinistre sur allianz.ch/sinistre ouappelez-nous au numéro suivant: 0800 22 33 44. Nous enregistrerons votre sinistre et notre partenaire commercial vous contactera rapidement pour fixer un rendez-vous en vue de la réparation.

INFORMATIONS SUR LES SUPPLÉMENTS ET LES REDEVANCES LÉGALES

Prime annuelle hors redevances légales et suppléments	2840.90
Droit de timbre	139.00
Responsabilité civile	54.10
Casco partielle	35.10
Collision (Casco complète)	47.50
Assistance	2.30
Contributions à la prévention d'accidents	8.10
Responsabilité civile	8.10
Taxes selon l'art. 76a de la Loi fédérale sur la circulation routière	4.20
Responsabilité civile	4.20
Prime annuelle avec redevances légales et suppléments	2992.20
Mode de paiement	annuelle
Prime annuelle	2992.20

CONDITIONS

Conditions applicables

Information aux clients selon la LCA, assurance des véhicules 09.2021 SQAI905

N° de police T309341574
Assurance véhicules à moteur

29.06.2022
Page 3 sur 4



Les prestations et leur étendue sont décrites dans les conditions générales.
Les conditions générales d'assurance vous ont été adressées avec votre proposition

allianz.ch/conditions-vm

Allianz Suisse Société d'Assurances SA



Daniel Loskamp

Hanno Wienhausen

L'assureur est/les assureurs sont la/les société(s) d'assurance indiquée(s) dans la police (la «Société»)

Si la Société a contrevenu à son devoir d'informer selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA), le preneur d'assurance est en droit de résilier le contrat. La résiliation prend effet lorsqu'elle parvient à l'assureur. Le droit de résiliation s'éteint quatre semaines après que le preneur d'assurance a eu connaissance de la contravention et des informations à l'art. 3 LCA, au plus tard toutefois deux ans après la contravention.

Pour les risques situés dans la principauté de Liechtenstein et pour les demandeurs ayant leur résidence habituelle ou leur siège social dans la principauté de Liechtenstein, le devoir d'information selon la loi liechtensteinoise sur le contrat d'assurance (VersVG) s'applique. Si la Société a contrevenu à son devoir d'informer selon la loi liechtensteinoise, le demandeur n'est pas lié à la proposition, et le preneur d'assurance est en droit de renoncer au contrat après que celui-ci a été conclu.

Ce droit de renonciation s'éteint au plus tard quatre semaines après que la police est parvenue au preneur d'assurance, et que ce dernier a été informé du dit droit.